

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SÉCURISATION DE LA RESSOURCE EN EAU BRUTE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD

Communes de TRÉMÉOC, PLONÉOUR-LANVERN et PONT-L'ABBÉ

Par arrêté préfectoral du 12 août 2021, une enquête publique unique d'une durée de 30 jours, se déroule du lundi 20 septembre 2021 à 9h00 au mardi 19 octobre 2021 à 16h30, en mairies de Tréméoc, commune siège de l'enquête ainsi qu'en mairies de Pont-l'Abbé et Plonéour-Lanvern sur le projet de sécurisation en eau brute de la collectivité.

Le commissaire enquêteur est M. Bruno BOUGUEN, ingénieur de construction navale en retraite. En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier, qui comprend notamment une étude d'incidences, est consultable :

- en format papier en mairies de Tréméoc, Plonéour-Lanvern et Pont-l'Abbé aux jours et heures d'ouverture habituels au public ;
- en format numérique sur un ordinateur mis à disposition dans les mairies susvisées ainsi que sur le site internet des services de l'État dans le Finistère : www.finistere.gouv.fr , rubrique : Publication – Publications légales – Enquêtes publiques et sur le site suivant : <http://securisation-eau.enquetepublique.net>

Dans le cadre de la crise sanitaire, la consultation en mairie du dossier est possible dans le respect des gestes barrières, du port du masque et des mesures de distanciation physique.

Les personnes qui souhaitent rencontrer le commissaire enquêteur prendront préalablement rendez-vous en mairie.

Il sera présent en mairie de :

Tréméoc :

- lundi 20 septembre 2021 de 09h00 à 12h00
- mardi 19 octobre 2021 de 13h30 à 16h30

Pont-l'Abbé :

- mercredi 29 septembre 2021 de 14h00 à 17h30

Plonéour-Lanvern :

- mardi 12 octobre 2021 de 08h30 à 12h00

Le public peut formuler des observations et propositions, avec son propre stylo, pendant le délai de l'enquête soit sur le registre mis à disposition dans chacune des mairies citées *supra* ; soit par correspondance adressée au commissaire enquêteur : mairie de Tréméoc – plasenn Ti-Ker 29120 TRÉMÉOC ; soit par courriel à : securisation-eau@enquetepublique.net ; soit sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante : <http://securisation-eau.enquetepublique.net>

Les observations et propositions adressées par voie postale ou écrites sur les registres sont consultables au siège de l'enquête.

Celles déposées sur le registre dématérialisé ou par courriel sont consultables à l'adresse suivante : <http://securisation-eau.enquetepublique.net> et via le site des services de l'État : www.finistere.gouv.fr , rubrique : Publication – Publications légales – Enquêtes publiques et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont tenus à la disposition du public en mairies de Tréméoc, Plonéour-Lanvern et Pont-l'Abbé et sur le site internet des services de l'État susmentionné pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Toute information complémentaire sur le dossier peut être demandée auprès de la communauté de communes du Pays bigouden sud soit par courrier : 17, rue Raymonde Folgoas Guillou – 29120 Pont-l'Abbé ; soit par courriel : ep.securisation@ccpbs.fr

Au terme de la procédure, le préfet du Finistère est l'autorité compétente pour, d'une part, délivrer l'autorisation environnementale préalable au projet de sécurisation en eau brute de la communauté de communes du Pays bigouden sud et, d'autre part, déclarer d'utilité publique la modification des périmètres de captage et sa dérivation.